

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE -
(N° 2585)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 1052

présenté par
M. Claeys et M. Leonetti
à l'amendement n° 12 de M. Le Fur

ARTICLE 5

Au début de l'alinéa 4, substituer au mot :

« en »

les mots :

« par des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.